

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Florence FAIS, Claude ORTOLLAND, Mme Marie-Claude CERANA, Jean-Louis DELBES, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Delphine DUMINI, Jérôme LOOSDREGT, Anne DALESSIO, Stéphanie MENGOLLI, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI
M. Robert COUPLAIX à Mme Marie-Claude CERANA
Mme Nicole JOULIA à Claude ORTOLLAND
Mme Antoinette PALMER à M. Karim DALIBEY

Secrétaire de séance : Mme Anne DALESSIO

| Nombre de conseillers municipaux en exercice : | Date de la convocation : | Date d'affichage de la convocation : | Date d'affichage des délibérations : |
|--|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 22 | Vendredi 23 novembre 2018 | Vendredi 23 novembre 2018 | Vendredi 30 novembre 2018 |

4- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des transferts de Charges (CLETC) de la Communauté de communes du Grésivaudan

En application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a été créée par délibération de la communauté de communes du Grésivaudan en date du 25 avril 2014.

Le rôle de cette commission est d'évaluer les transferts de charges entre la communauté de communes du Grésivaudan et ses communes membres.

Compte tenu des transferts de compétence effectués à compter du 1^{er} janvier 2018, il convient d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges joint en annexe.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges tel que présenté.

Décision : Adopté à l'unanimité



The image shows a blue ink signature and an official circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de LE CHEYLAS' at the top, '38570 (Isère)' at the bottom, and a central emblem featuring a figure on horseback.